

DÉCLARATION LIMINAIRE

Tout en confirmant son soutien à l'union professionnelle, l'UNIC tient à formuler certaines remarques constructives aux membres du groupe de travail.

Tout d'abord nous rappelons que monsieur le ministre a demandé que le groupe de travail lui propose **des solutions** parmi lesquelles il tranchera.

Or à ce jour il ne reste plus que trois semaines pour fournir **les solutions** alors qu'une seule piste est à l'étude et que celle-ci n'apporte aucune solution explicite au problème des places d'examens.

Le questionnaire qui nous a été soumis ainsi que le fait de n'avoir étudié que le modèle autrichien **nous enjoignent à envisager une seule articulation** :

- **Un examen** du permis de conduire **bradé** avec un taux de réussite monté artificiellement à 90% (modèle autrichien). Examen qui du coup perd tout son intérêt et qui est destiné à disparaître, comme nous le suggère le projet présenté et le questionnaire.
- **Une formation initiale à minima**, conséquence de la facilité extrême de réussir l'examen du permis de conduire.
- Les deux points précédents n'ayant ni cohérence, ni légitimité en regard des enjeux de sécurité routière les concepteurs de ce projet envisagent des restrictions importantes en période probatoire. **Restrictions** qui, sous couvert de lutter contre la mortalité routière, n'ont en réalité qu'un seul objectif : **compenser le faible niveau de formation initiale par la répression.**

Nous précisons que la France a une superficie quatre fois plus importante que l'Autriche, avec huit fois plus d'habitants ce qui rend la transposition du modèle Autrichien impossible.

L'UNIC considère que ce modèle est **trop répressif** et **pas assez préventif**, d'autant plus qu'il impliquera très certainement **la mort d'un grand nombre d'écoles de conduite** (notamment les petites) avec **un maillage du territoire qui s'en ressentira** car :

- la formation initiale qui est leur principale source de revenus sera fortement diminuée avec un examen bradé ;
- l'apprentissage libre et la location de voiture double-commande se développera dans un contexte où l'examen sera sensiblement plus facile ;
- le post-permis proposé risque de leur échapper car il leur sera difficile de concurrencer les grands groupes.

Pour ces raisons **l'UNIC** a décidé de ne pas répondre au questionnaire qui nous a été soumis et **a lancé** ce matin-même **une grande consultation de la profession** par le questionnaire en annexe.

L'UNIC rappelle qu'**un examen de haut niveau est une garantie de sécurité** pour nos jeunes, et par là-même une garantie de pérennité pour les écoles de conduite et le maillage national.

La matrice GDE, si elle amène à réfléchir et à travailler sur les niveaux supérieurs n'entraîne pas un désengagement et/ou un rejet des niveaux inférieurs. **Niveaux inférieurs qui restent le socle de base indispensable et nécessaire à une bonne pratique de la conduite.**

Le post-permis, qui doit nous amener à travailler sur les niveaux supérieurs de la matrice, ne doit donc pas entraîner une dévalorisation de la formation initiale.

L'UNIC est favorable au post-permis. Cependant comme il nous a été clairement indiqué que le post-permis ne pouvait être envisagé qu'à condition d'un permis "*à coût constant*", soit en compensant cette formation supplémentaire par une diminution du coût de la formation initiale... il faut être réaliste, cela est impossible.

L'UNIC précise et affirme qu'**en aucun cas nous n'accepterons** un système qui imposera **des formations supplémentaires à coût constant.**

Nous sommes au regret de constater qu'il ne reste que trois semaines pour conclure nos travaux et que le temps presse. **Nous demandons à ce que le groupe de travail aborde enfin la question de la production des places d'examens.**

À ce sujet nous attendons immédiatement des garanties sans équivoques sur le fait que ni l'examen, ni la formation ne seront bradés.

Après avoir étudié le modèle autrichien qui nous a été présenté en détail, **nous proposons d'étudier le modèle finlandais qui aurait permis de diminuer de 30 % la sinistralité routière chez les jeunes finlandais en gardant à l'esprit le relatif intérêt d'un fort taux de réussite à l'examen comme le montre de nombreux pays équivalents à la France en termes de superficie et de nombre d'habitants.**

Pour le moins, nous exigeons que d'autres pistes soient étudiées et proposées à monsieur le ministre.

Faute de quoi l'UNIC tirera les conclusions qui s'imposeront.